

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 12 décembre 2016

L'an deux mille seize, le lundi douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**.

### Etaient présents :

Mesdames : Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Marie Louise HUSSON - Cécile LANA – Catherine MANGEOT – Magali THOMASSIN.

Messieurs : Paul BINDA - Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA - Michel GUTH - Hervé LAHEURTE - Francis LARDIN.

Etai(en)t absent(s) : Mélissa COLIN.

### Avai(en)t donné procuration :

Madame Sarah CONCHERI à Monsieur Alain COLLET - Madame Evelyne SASSETTI à Madame Nadine GALLOIS - Madame Sandra DEMOUGIN à Magali THOMASSIN - Monsieur Olivier MARTET à Monsieur Michel GUTH – Madame Laetitia SCHLEGEL à Madame Catherine MANGEOT – Monsieur Christian PILLER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Madame Martine CLAUSSE à Monsieur Bertrand DANIEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour afin que le Conseil Municipal réponde à une demande de subvention de l'association Kalink'Art, d'un montant de 200 euros.

Le Conseil valide l'ajout de ce point à l'unanimité.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2016.**

Mme FARRUDJA déplore que les informations diverses ne soient pas retranscrites dans le compte rendu. Monsieur le Maire indique qu'elles le seront dans le prochain compte rendu.

**Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à 1 abstention et 6 voix contre.**

### **1. Urbanisme – Déclassement du domaine public**

Dans le cadre de la vente de terrains à ICF, il s'avère nécessaire de déclasser du domaine public la rue Nouvelle.

Aussi, conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie, ce déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au déclassement du domaine publique de la rue Nouvelle.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Valident le déclassement de la rue Nouvelle du domaine public à l'unanimité.**

## **2. Urbanisme – Convention de mise à disposition de données du Système d'Information Géographique départemental (SIG)**

Dans le cadre de l'audit fiscal actuellement effectué par le cabinet F2E2A, il est nécessaire de récupérer des données cartographiques au format Ortho Photo. L'objectif est de pouvoir comparer les vues aériennes aux données cadastrales. Celles-ci sont disponibles auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle qui peut mettre ces informations à disposition des collectivités au travers d'une convention. Cette convention a pour objet la mise à disposition des données du système d'Information Géographique du Département.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer cette convention entre la commune et le Conseil Départemental 54.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des données du Système d'information Géographique départemental à l'unanimité.**

## **3. Accessibilité – Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**

Monsieur le Maire rappelle que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune réalisé en novembre 2016 a montré qu'un certain nombre de bâtiments publics ne sont pas conformes à la réglementation sur l'accessibilité issue de la loi.

Aussi, il est nécessaire de déposer un Ad'AP pour étaler les travaux en toute sécurité juridique. La commune de Blainville-sur-l'Eau a élaboré son Ad'AP sur 5 ans pour un montant de 1 271 250 euros HT sur plusieurs ERP /IOP.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent le Conseil municipal afin d'approuver cet agenda et l'autoriser à signer tout acte ou document s'y rapportant et à déposer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé auprès de la préfecture.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Valident l'Ad'AP et autorisent Monsieur le Maire à déposer l'agenda en Préfecture à l'unanimité.**

## **4. Finances – Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit du CCAS de la commune afin de permettre la continuité de ses actions, en lui accordant la trésorerie nécessaire dans l'attente du vote du budget 2017.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Valident l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au CCAS à l'unanimité.**

## **5. Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

La loi de 1985 a dévolu aux départements une compétence en matière d'environnement, appelée politique Espaces Naturels Sensibles (ENS).

*« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, ..., et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non » (Code de l'urbanisme, article L.142-1).*

Un ENS est un espace naturel, c'est à dire non urbanisé, mais aussi un espace sensible, fragile, rare et soumis à des pressions le mettant en péril.

Le conseil départemental a souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement technique et financier des collectivités ou partenaires locaux qui souhaitent s'engager dans un processus de préservation et de valorisation d'un espace naturel sensible situé sur son territoire.

Dans ce cadre, le conseil départemental a privilégié la notion d'approche globale à travers les trois volets déterminants (maîtrise foncière, gestion et ouverture au public).

La Commune de Blainville-sur-l'Eau souhaitant adhérer à cette démarche, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante.

Cette convention est également établie entre le conseil départemental, la communauté de communes du Val de Meurthe et la commune de Mont sur Meurthe.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant à l'unanimité.**

## **6. Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle des Sables – Répartition de l'actif et du passif**

Par délibération du 11 octobre 2016, le Comité Syndical de la Zone industrielle des Sables s'est prononcé sur la répartition de l'actif et du passif en vue de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette répartition en vue de la dissolution.

Monsieur le Maire procède à un bref rappel de l'historique de la création de ce syndicat à vocation unique (SIVU) développé en partenariat entre les communes de Blainville sur l'Eau, Damelevières, Dombasle et Rosières aux Salines.

D'une surface de 158 hectares pour une douzaine d'entreprises actuellement implantées et, des projets d'installation de nouveaux établissements professionnels en cours de développement, la Zone Industrielle des Sables présente un double intérêt stratégique par sa localisation géographique ainsi que par son impact économique.

Monsieur le Maire propose de s'opposer à cette dissolution.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Se prononcent contre la dissolution du syndicat et par conséquent contre la répartition de l'actif et du passif à l'unanimité.**

## 7. Subvention à l'association Kalink'Art

Monsieur le Maire propose d'examiner une demande de subvention à l'association de danse nouvellement créée (2016), demande de subvention d'un montant de 200 euros.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention de 200 euros à l'association Kalink'Art pour aide à la création, à l'unanimité.**

## 8. Informations et questions diverses

### ▪ Agenda :

- Réunion publique défi familles énergies positives : le 13 décembre à 20h00 – salle des mariages.
- Spectacle Noël enfants des écoles maternelles (matin) et parents et enfants en après-midi du 14 décembre.
- Spectacle EMEA : vendredi 16 décembre à 20h30 - MFC
- Inauguration déchetterie : samedi 17 décembre à 10h00 – MFC
- Représentation théâtrale : samedi 17 décembre à 20h30 - MFC
- Sortie CCAS au marché de Noël à Metz samedi 17 décembre.

### ▪ Informations CCVM :

- Déchetterie, ouverture population le lundi 19 décembre prochain, les bennes à déchets verts seront retirées au 31 décembre 2016. Un panneau informatif sera positionné à proximité des bennes pour prévenir les usagers.
- Le compte rendu est complété des informations diverses du précédent conseil municipal du 22 novembre 2016, à savoir :
  - La commune de Blainville sur l'Eau accueille depuis le 24 octobre, 4 demandeurs d'asile d'origine Soudanaise. Ceux-ci sont accompagnés dans leurs démarches administratives et leur intégration par l'association ARS (Accueil et Réinsertion Sociale).
  - Actuellement, la commune compte 3 logements vacants, une commission logement sera organisée prochainement en vue de leur attribution.
  - Un local artisanal et commercial est vacant, la commercialisation a été déléguée à l'agence Arthur Lloyd, 2 ateliers relais seront également disponibles au 31 décembre 2016, des contacts ont été pris auprès de la Mairie par des entreprises intéressées, rien n'est finalisé à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

